

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 août 2007

N° 2007-14

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 07 août 2007 à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation : 27 juillet 2007		

Présents : MM..ASTRUC, CAMBON,, COLLIN représenté par M. HEBRAL, MASSAT, GARRIGUES, PLAGES,QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE,SAUDEDE

MASSAT

Absents excusés : MM. ANDRIEU, DAGEN, GUIRBAL, MOUNIE, MOIGNARD, NONORGUES, STEIN

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (Représentant le SIEEOM SUD-QUERCY),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

REUVO A LA PREFECTURE

14 AOUT 2007

OBJET : .Réalisation d'un emprunt pour le financement de la déchetterie de Montaigu de Quercy .

Le Président rappelle que le Budget 2007 comporte, au titre des différentes opérations d'investissement, les crédits nécessaires à la réalisation de la déchetterie de Montaigu de Quercy.

Le financement de cette opération (relevant des compétences transférées à titre optionnel) est assuré dans les conditions suivantes :

- financement de la totalité de l'opération, hors subventions extérieures (ADEME dans ce cas) par emprunt,
- prise en charge des annuités selon les critères propres aux compétences optionnelles, à savoir :
 - 50 % collectivité concernée,
 - 50 % Conseil Général.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération (marché notifié), il convient de procéder à la réalisation de l'emprunt correspondant pour lequel, dans le cadre de l'autorisation donnée par le Comité Syndical, une consultation de plusieurs établissements bancaires a été menée.

Au terme de cette consultation le Président propose de retenir l'offre présentée par DEXIA Crédit-Local selon les principales caractéristiques suivantes :

- Montant : 410 000 €
- Taux :
 - Nature : Fixe
 - Montant: 4.48% compte tenu de la date de 1^{er} échéance

- Durée : 15 ans
- Date 1^{ère} échéance : 01/06/2008

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées par le Président,
- Décide de contracter l'emprunt correspondant dans les conditions définies ci-après

: Principales caractéristiques du prêt

Le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé Préfixe Taux Fixe, d'un montant de 410 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale : 15 ans

Ce prêt se décompose en deux phases :

PHASE DE MOBILISATION DES FONDS

L'Emprunteur peut, dans la limite du montant total du contrat, mobiliser les fonds, avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation des fonds non encore mobilisés.

Durée : 4 mois

Terme : le 1^{er} janvier 2008 exclu

Marge sur T4M : 0,09 %

Paiement des intérêts : mensuel

PHASE D'AMORTISSEMENT

Durée maximum : 14 ans et 6 mois

Taux Fixe : 4,87 %

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Le profil d'amortissement du prêt résultant de la mise en place de la tranche à Taux Fixe à la date fixée pour le terme de la phase de mobilisation et du paiement de la première échéance le 1^{er} juin 2008 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 4,48 % de même montant avec une première échéance 12 mois après la date de mise en place de la tranche, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.

Conditions de Remboursement Anticipé : selon les modalités définies dans l'offre

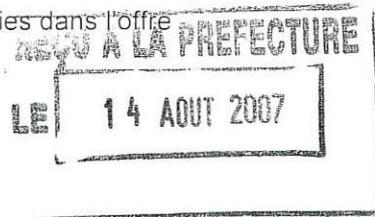
Commissions dues au titre du prêt :

- d'engagement : 0,05 % du montant du prêt

Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Président du Syndicat est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 14 AOUT 2007
ET DE SA PUBLICATION LE 14 AOUT 2007
Montauban, le 14 AOUT 2007

[Signature]
Jean CAMBON

Fait et délibéré,
Les-jour-mois et an que dessus,
Le Président,
[Signature]
Jean CAMBON